

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Séance du mercredi 16 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO.

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Sont présents:** Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, David PATEAU, Sarah BRUNELOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE

**Représentés:** Jérémy CUSSEAU, Marie MIRAMON

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Robert FAURE

---

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2022**

[Objet: CFU Compte Financier Unique \(Rectification\) - DE 2022 78](#)

[ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE-2022-77](#)

Vu la candidature de la commune de Saint Aubin de Branne pour mettre en place le compte financier unique à compter de l'exercice 2023

Il est demandé à la commune de signer une convention avec l'Etat qui a pour objet de préciser les conditions de mise en oeuvre de l'expérimentation du compte financier unique par la commune et de son suivi.

Le budget principal et le budget assainissement sont concernés.

La collectivité adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 au plus tard au 1er Janvier 2023.

Les documents budgétaires sont dématérialisés.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE accepte les termes de la convention avec l'Etat et autorise le Maire à la signer.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

[Objet: CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET " PLACE DE LA MAIRIE " - DE 2022 11 01B](#)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la mairie et des espaces associés, 6 offres ont été reçues, classé comme ci-dessous par la commission communale et Gironde Ressources :

Raison Sociale	Offre HT	Note prix	Note valeur technique	Note finale sur 100	Classement
Rouge Bordeaux	16 080	14.44	60	74	1
Bercat	12 457.50	18.51	45	64	2

Sarl Espaces	14 940	15.54	45	67	3
B&JN Tournier	18 500	12.55	45	58	4
Studio architecture et paysage	14 490	16.02	25	41	5
Azimut Ingenierie	7 740	30.00	1	31	6

Suivant le rapport d'analyse des offres en pièces jointes, les trois premiers ont été réclassés comme ci-dessous après négociation:

Raison Sociale	Offre HT	Note prix	Note valeur technique	Note finale sur 100	Classement
Rouge Bordeaux	13 920.00	16.68	70	87	1
Bercat	12 225.00	18.99	45	64	3
Sarl Espaces	14 641.20	15.85	60	76	2

La commission des travaux, propose de retenir l'offre de Rouge Bordeaux urbanisme et paysage, pour la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de la place de la mairie et des espaces associés.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- CHOISIT Rouge Bordeaux urbanisme et paysage, pour la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de la place de la mairie et des espaces associés;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission;
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

[Objet: CONVENTION ADHESION SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CDG33 - DE 2022 11 02](#)

Vu la convention d'adhésion à l'offre de service proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde telle qu'annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail ;
- d'autoriser Monsieur (2) le Maire (3) à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

Le Maire ,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: TRAVAUX DE TOITURE ECOLE - DE 2022 11 03

Monsieur le Maire expose les problèmes d'étanchéité de la toiture de l'école. Le mauvais état de la toiture provoque des problèmes d'infiltration d'eau, et de gouttières.

Ces infiltrations interviennent après de fortes pluies et finissent par traverser le plafond et créer des gouttières.

**Les travaux envisagés prévoient :**

la rénovation de la charpente et de la couverture comprenant la dépose et le stockage des tuiles, dépose des liteaux et voligeage avec évacuation, pose d'un voligeage raboté à mi-bois, écran sous toiture, lattage sur contre lattage et couverture en tuiles à crochets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

**1/ de faire ces travaux dont le montant s'élève à :**

S.A.R.L. BATTAGLIA Éric : 4 295.00 € HT 5 154.00 € TTC

**2/ de demander au Préfet une subvention DETR de 35 % sur le montant plafonné à 800 000 €, soit 1 503.25 €**

**3/ de demander au Département une subvention au titre de travaux dans les locaux d'enseignement du premier degré de 45% sur le montant soit : 1 932.75€**

**4/ de financer de la façon suivante : autofinancement de 20% soit 859 €**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE CONSEIL - DE 2022 11 04

La commune de Saint Aubin de Branne ne disposant pas de services techniques, il est nécessaire d'avoir un appui technique, administratif et méthodologique dans des domaines très variés comme la voirie, la sécurité routière, l'aménagement, l'accessibilité, la gestion du domaine public et du patrimoine communal, ainsi que l'urbanisme.

Vu la proposition de contrat de l'entreprise AVI-CONSEIL, domicilié à Saint Pey de Castetspar la personne de Monsieur Vienne Michel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DECIDE de signer le contrat de prestations de services conseils avec l'entreprise AVI-CONSEIL,

D'AUTORISER à Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations, d'engager toutes les démarches nécessaires, en tant que besoin.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les devis du logement en cours de ré-actualisation;
- Le mail de Monsieur Feyzeau Michel reçu le 13 septembre 2022 concernant l'éclairage public, est lu au conseil municipal.. Après avoir délibéré à la majorité des élus présents, il est décidé de n'apporter aucune modification.

Fin de séance à 19h45.

Suivent les signatures du Président et du secrétaire de séance :

---

LABRO Pascal

FAURE Robert